

DÉCRET D/2017.....247...../PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE PREFETS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Vu- La Constitution ;
- Vu - La Loi L/2001/028/AN du 31 Décembre 2001, portant Statut Général des Fonctionnaires
- Vu- La Loi L/2001/029/AN du 31 Décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;
- Vu- Le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 Décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu- Le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 Décembre 2015, portant structure du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 Janvier 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu- Le Décret D/118/PRG/SGG/2016 du 20 Avril 2016, portant Attributions et Organisation du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- Vu- Les nécessités de Service ;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Les Hauts Cadres dont les noms et prénoms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. Préfet de Boké

Monsieur Aboubacar MBop CAMARA, Administrateur Civil, Mle 158770 L, précédemment Préfet de N'Zérékoré en remplacement de Monsieur Mohamed Lamine Doumbouya appelé à d'autres fonctions ;

2. Préfet de Guéckédou

Monsieur Louis Fagbon MARA, Professeur, Hiérarchie A, en remplacement de Monsieur Mohamed 5 Kéita appelé à d'autres fonctions ;

3. Préfet de Macenta

Monsieur Sékou Touraman DIABATE, Mle 185156 J, précédemment Secrétaire Général chargé des Affaires Administratives de Guéckédou en remplacement de Monsieur Pascal Dembadouno, admis à faire valoir ses droits à la retraite

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 SEP 2017



Prof. ALPHA CONDÉ